DOSSIER QUALITÉ • DOCUMENT INSTITUTIONNEL

ORGANISATION DES FORMATIONS

Modalités d’organisation des formations théoriques et pratiques

ÉTABLISSEMENT	Auto École GTA
ADRESSE	15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve
N° D’AGRÉMENT	E1809300100
FORMATIONS	B • B automatique • A1 • A2 • AM
OBJET	Formaliser les modalités d’organisation des formations théoriques et pratiques
DATE D’ÉDITION	28 septembre 2026

PRÉSENTATION
Ce document présente les modalités d’organisation des formations théoriques et pratiques : formats proposés, planification, horaires communiqués, lieux, supports, modalités de rendez-vous, organisation des séances, information des candidats et mise à disposition des informations au public.

Les modalités décrites doivent correspondre à l’organisation effectivement mise en œuvre par l’établissement. Les créneaux sont communiqués selon le planning disponible.

SOMMAIRE

01 Objet et principes d’organisation
02 Modalités proposées : synthèse par formation
03 Horaires et planification
04 Formation théorique : présentiel, ressources et organisation
05 Formation pratique : organisation des séances
06 Organisation spécifique B / B automatique
07 Organisation spécifique A1 / A2 / AM
08 Lieux, accueil et points de rendez-vous
09 Plateformes et supports numériques
10 Cours thématiques / collectifs et information sur leur disponibilité
11 Réservation, annulation et retard
12 Information préalable et accompagnement du candidat
13 Adaptation de l’organisation et besoins particuliers
14 Mise à disposition des informations auprès du public
15 Traçabilité et preuves présentables à l’audit

01 Objet et principes d’organisation

Auto École GTA organise ses formations en fonction de la catégorie préparée, du niveau du candidat, des objectifs pédagogiques, des disponibilités des enseignants et des moyens disponibles.

Les modalités d’organisation sont communiquées au candidat avant et pendant son parcours : format de la formation, horaires ou créneaux disponibles, lieu de formation, point de rendez-vous, supports utilisés et consignes nécessaires.

L’organisation peut être ajustée en fonction de la progression pédagogique, des contraintes d’examen, des disponibilités et des besoins identifiés du candidat.

02 Modalités proposées : synthèse par formation

B	Théorie + pratique	Locaux/supports théoriques + véhicule école	Créneaux communiqués selon planning ; séances pratiques sur rendez-vous.
B automatique	Théorie + pratique	Locaux/supports théoriques + véhicule automatique	Créneaux communiqués selon planning ; séances pratiques sur rendez-vous.
A1	Théorie + pratique	Supports théoriques + piste/circulation	Rendez-vous directement sur la piste moto ; horaires communiqués au candidat.
A2	Théorie + pratique	Supports théoriques + piste/circulation	Rendez-vous directement sur la piste moto ; horaires communiqués au candidat.
AM	Théorie + pratique	Supports théoriques + espace/piste/circulation	Rendez-vous directement sur la piste moto ; horaires communiqués au candidat.

Important : ce tableau décrit le cadre d’organisation. Les créneaux précis, les supports ou modalités complémentaires effectivement disponibles sont communiqués selon l’organisation réelle de l’établissement.

03 Horaires et planification

Les formations sont organisées sur des créneaux disponibles dans le planning de l’établissement et des enseignants. Les horaires d’accueil et de formation effectivement proposés sont communiqués au candidat lors de la prise de rendez-vous ou de la planification.

Pour chaque séance pratique, le candidat reçoit au minimum la date, l’heure et le lieu ou point de rendez-vous.

Lorsque l’organisation du planning évolue, le candidat est informé dans un délai permettant, lorsque cela est possible, de réorganiser la séance.

Les horaires précis ne sont pas figés dans le présent document afin d’éviter toute discordance avec le planning réellement en vigueur.

04 Formation théorique : présentiel, ressources et organisation

La formation théorique est organisée selon les modalités effectivement proposées par l'établissement. Lorsqu'une séance est organisée en présentiel, elle se déroule dans le lieu communiqué au candidat et s'appuie sur des supports pédagogiques adaptés à la catégorie préparée.

Les séances peuvent comprendre des apports pédagogiques, questions, séries d'entraînement, corrections, explications, mises en situation et échanges avec l'enseignant.

Des ressources numériques peuvent être utilisées en complément lorsqu'elles sont proposées au candidat. Elles ne remplacent pas les informations essentielles communiquées par l'établissement.

Le candidat est informé du format retenu pour sa séance et, lorsque cela s'applique, des modalités d'accès au support ou à la plateforme utilisée.

05 Formation pratique : organisation des séances

Les formations pratiques sont réalisées sur un véhicule adapté à la catégorie préparée et avec un enseignant de la conduite.

Chaque séance est planifiée sur rendez-vous et comporte des objectifs pédagogiques correspondant au programme de formation et au niveau du candidat.

La séance peut comporter une phase de rappel des objectifs, des exercices progressifs, des mises en situation en circulation et un bilan en fin de séance.

Le contenu, l'intensité et l'ordre des exercices peuvent être adaptés aux acquis et aux difficultés du candidat.

06 Organisation spécifique B / B automatique

Les formations B et B automatique comprennent des séances pratiques individuelles sur véhicule école correspondant à la catégorie préparée.

Les objectifs peuvent porter sur la prise en main, la maîtrise du véhicule, l'observation, le positionnement, les intersections, l'adaptation de l'allure, les manœuvres, la circulation dans différents environnements, l'anticipation et l'autonomie.

Le lieu de rendez-vous est communiqué au candidat lors de la planification. Toute modification du lieu ou du créneau est communiquée avant la séance concernée.

07 Organisation spécifique A1 / A2 / AM

Les formations deux-roues sont organisées avec des séances adaptées aux objectifs de la catégorie et à la progression du candidat.

Rendez-vous : les rendez-vous de formation deux-roues se font directement sur la piste moto.

Piste : Parc des Expositions de Villepinte – Parking visiteurs P2, 93420 Villepinte.

Les séances peuvent comprendre des exercices de prise en main, allure lente, maniabilité, freinage, évitement, trajectoire, observation, adaptation de l'allure et circulation selon la progression.

Le candidat reçoit avant la séance les informations nécessaires relatives à l'heure, au point de rendez-vous et aux consignes applicables.

08 Lieux, accueil et points de rendez-vous

Accueil administratif : Auto École GTA, 15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve.

Deux-roues : le rendez-vous de formation se fait directement sur la piste moto, sans passage préalable obligatoire à l'agence, sauf indication exceptionnelle communiquée par l'établissement.

Point de rendez-vous piste : Parking visiteurs P2, Parc des Expositions de Villepinte, 93420 Villepinte.

Les informations pratiques concernant l'accès, l'heure de rendez-vous et les éventuelles consignes sont communiquées au candidat avant la séance.

09 Plateformes et supports numériques

Lorsque des outils numériques sont proposés, ils sont utilisés comme supports complémentaires au parcours de formation : entraînement théorique, consultation d'informations, suivi ou communication.

Le candidat est informé du support utilisé et, lorsque nécessaire, des modalités d'accès ou d'utilisation.

Le présent document ne présume pas d'une plateforme particulière : seul l'outil effectivement utilisé par l'établissement est présenté au candidat.

10 Cours thématiques / collectifs et information sur leur disponibilité

Lorsque des séances thématiques ou collectives sont proposées, leur thème, leur format, leur date et leur horaire sont communiqués aux candidats avant leur participation.

Les thèmes peuvent être adaptés aux besoins pédagogiques identifiés : sécurité routière, perception des risques, règles de circulation, préparation aux épreuves ou autres thèmes en lien avec la formation.

Lorsqu'aucune séance collective ou thématique n'est planifiée sur une période donnée, les candidats sont orientés vers les modalités individuelles et les ressources effectivement disponibles.

11 Réservation, annulation et retard

Les séances sont planifiées sur rendez-vous selon les créneaux disponibles.

Toute leçon de conduite doit être annulée ou décommandée au minimum 48 heures à l'avance, sauf force majeure ou motif légitime dûment justifié. À défaut, la leçon peut être considérée comme due et comptabilisée, conformément aux conditions contractuelles et tarifaires applicables.

En cas de retard du candidat égal ou supérieur à 15 minutes, l'établissement ou l'enseignant peut réorganiser la séance afin de préserver la sécurité et le planning des formations. Le temps de conduite perdu du fait du retard n'est pas automatiquement récupérable.

En cas d'annulation ou de modification du fait de l'établissement, le candidat est informé et un nouveau créneau est proposé lorsque cela est possible.

12 Information préalable et accompagnement du candidat

Avant la séance, le candidat doit disposer des informations nécessaires à sa bonne organisation : date, horaire, lieu ou point de rendez-vous, format de la séance et consignes particulières.

Pour les formations deux-roues, le candidat est explicitement informé que le rendez-vous est directement fixé sur la piste moto.

Le candidat peut demander à l'accueil toute précision relative à l'organisation de sa formation.

13 Adaptation de l'organisation et besoins particuliers

Les modalités d'organisation peuvent être adaptées lorsque cela est nécessaire pour tenir compte du niveau du candidat, de sa progression, de ses contraintes identifiées ou d'un besoin particulier.

Lorsqu'une situation de handicap ou un besoin spécifique est identifié, l'établissement applique les modalités prévues dans son document dédié à la prise en compte du handicap et recherche, lorsque cela est possible, les adaptations appropriées.

Les adaptations d'organisation ne doivent pas modifier les objectifs essentiels de la formation ni les exigences de sécurité.

14 Mise à disposition des informations auprès du public

Le présent document est tenu à la disposition du public afin de permettre aux candidats et futurs candidats de connaître les principales modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques.

Il peut être consulté à l'accueil de l'établissement et communiqué sur demande sous format papier ou numérique.

Les informations pratiques variables, notamment les créneaux disponibles et les rendez-vous, sont communiquées directement au candidat lors de la planification.

Lorsque l'établissement dispose d'une page internet ou d'un espace numérique dédié, les informations destinées au public peuvent également y être reprises.

15 Traçabilité et preuves présentables à l'audit

Pour démontrer la mise en œuvre des modalités annoncées, l'établissement peut présenter notamment : plannings, rendez-vous, supports d'information, documents remis aux candidats, outils de suivi, éléments relatifs aux véhicules et aux lieux de formation.

Pour les formations deux-roues, peuvent également être présentées les informations relatives à la piste, au point de rendez-vous et aux consignes transmises aux candidats.

Les informations présentées lors de l'audit doivent être cohérentes avec les modalités effectivement appliquées au moment du contrôle.

IDENTIFICATION
Auto École GTA • 15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve • Agrément E1809300100
Formations : B • B automatique • A1 • A2 • AM
Piste moto : Parc des Expositions de Villepinte – Parking visiteurs P2, 93420 Villepinte

Document institutionnel • Date d'édition : 28 septembre 2026